

## DÉPARTEMENT du CALVADOS



14860

### RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 14 JUIN 2023 PROCÈS-VERBAL

Le quatorze juin deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de réunion du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc GARNIER, Maire.

Date de convocation du conseil municipal : 07/06/2023

Nombre de conseillers

En exercice : 19

Présents : 14 (délibérations n°1 à 3/202-14/06)

Présents : 16 (délibérations n°4 à 13/2023-14/06)

Procurations : 3

Votants : 17 (délibérations n°1 à 3/2023-14/06)

Votants : 19 (délibérations n°4 à 13/2023-14/06)

#### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Jean-Luc GARNIER, Stéphane MOULIN, Annie LELIEVRE, Gilles CARPENTIER, Brigitte LAUGEOIS, Françoise POTHIER, Laurent MARIE, Marie-Noëlle SUZANNE, Jean-François HARIVEL, Marie-Laure GRAVELEAU, Christophe DESCHAMPS, Muriel HERON, Laurence FLEURY, Sabrina FOUQUES, Mélanie DUTILLEUX, Michèle HENRY.

Formant la majorité des membres en exercice.

#### Absents excusés avec pouvoir :

Monsieur Dominique LECAUCHOIS à Monsieur Jean-Luc GARNIER

Monsieur David VAUBRUN à Madame Marie-Noëlle SUZANNE

Monsieur Benoit LÉBOUCHER à Monsieur Laurent MARIE

Secrétaire de séance : Madame Mélanie DUTILLEUX

## ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal du 10 mai 2023
2. Finances
  - Tarifs du restaurant scolaire au 01/09/2023 (pour les projets d'accueil individualisé « PAI » et les commensaux)
  - Décision modificative n°2 au budget primitif 2023 en section d'investissement
3. Commande publique
  - Restauration scolaire : Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et la Commune de Bavent pour la prestation de fourniture et la livraison de repas
  - Réfection du terrain de football
  - Achat de matériel informatique et de matériel de bureau pour la mairie
  - Achat de matériel informatique pour les écoles maternelle et élémentaire
  - Travaux d'électricité à l'école élémentaire pour le raccordement au réseau internet
  - Achat d'un radar pédagogique
  - Travaux de busage rue des Saules à Robehomme
  - Travaux d'aménagement de la sortie de la rue Chef de Rue à Bavent
4. Ressources humaines
  - Création de postes pour les services administratifs, scolaires et techniques dans le cadre des avancements de grade
5. Questions diverses

### Questions supplémentaires :

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir examiner deux questions ne figurant pas à l'ordre du jour, à savoir :

- Commande publique : Achat d'une armoire frigorifique pour la Salle des Arts et des Loisirs
- Finances : Attribution d'une subvention au titre de l'année 2023 à l'Association « Les Tricopines de Bavent »

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'examiner lesdites questions en cours de séance.

VOTANTS : 16

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 10 MAI 2023

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité sans observations

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

✚ *Messieurs Gilles CARPENTIER et Laurent MARIE, appelés pour une intervention extérieure sur le territoire de la commune, quitte la séance.*

## FINANCES

### **N°1/2023-14/06 : TARIFS DU RESTAURANT SCOLAIRE AU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2023**

**- Pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé « PAI » apportant un panier repas et pour les commensaux**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les tarifs applicables au 1<sup>er</sup> janvier 2023, par délibération n°3/2022-14/12 du 14 décembre 2022, pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé « PAI » apportant un panier repas, soit 1,37€ et pour les commensaux 7,34€.

Vu la délibération n°1/2023-10/05, en date du 10 mai 2023, fixant les tarifs du restaurant scolaire au 1<sup>er</sup> septembre 2023,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Considérant l'inflation actuelle et la nécessité pour la collectivité de maintenir les services du restaurant scolaire,

Le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'appliquer une augmentation de 2% sur le tarif journalier unique pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil personnalisé « PAI » apportant un panier repas au restaurant scolaire, soit une fixation du tarif unique journalier à 1,40€,
- D'augmenter le 1€ le tarif pour les commensaux, soit une fixation à 8,34€,
- Dit que les nouveaux tarifs seront applicables à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023.

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

## COMMANDE PUBLIQUE

### **N°2/2023-14/06 : RESTAURATION SCOLAIRE**

**- Convention de partenariat entre la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et la Commune de Bavent pour la prestation de fourniture et la livraison de repas**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée sa décision n°8/2022-14/12, en date du 14 décembre 2022, quant à l'adhésion de la commune de Bavent, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, à la cuisine centrale de Dozulé gérée par la communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que l'étude du projet de convention de partenariat entre la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et la Commune de Bavent pour la prestation de fourniture et du transport des repas, de la cuisine centrale au restaurant scolaire de la commune, n'a pas relevé d'incohérences ni d'observations particulières. Il précise que la convention entrera en vigueur à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023, conclue pour une durée initiale d'un an, renouvelable par tacite reconduction sans excéder le 30 juin 2027.

En conséquence, le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise Monsieur le Maire à signer la convention définitive de partenariat entre la Communauté de Communes Normandie Cabourg Pays d'Auge et la Commune de Bavent pour la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire de la commune.

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°3/2023-14/06 : RÉFECTION DU TERRAIN DE FOOTBALL  
- Attribution du Marché**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que Madame LAUGEOIS, Adjointe en charge du dossier, a consulté deux entreprises pour la réfection du terrain de football et que ces dernières ont répondu comme suit :

Entreprise - Adresse	Montant HT
SARL TSE à Marchesieux	27 655,00€
SPARFEL Normandie ID à Cresseveuille	58 506,74€

Monsieur le Maire précise que la différence de prix vient du fait que l'entreprise SPARFEL inclut dans sa proposition un drainage de surface pour un montant total HT de 45 793,26€ ; ce qui n'était pas demandé dans la consultation ; considérant le drainage existant sur le terrain.

Il est également rappelé que les crédits budgétaires votés au budget primitif 2023 pour cette opération de réfection sont de 35 000€ et qu'il n'est pas possible de dégager plus de crédits sous peine d'annuler d'autres opérations d'investissement.

Pour rappel, la réfection du terrain de football et la réfection du court extérieur de tennis sont subventionnées par le Conseil Départemental du Calvados à hauteur de 16 738€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise TSE à Marchesieux d'un montant HT de 27 655,00€
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,
- Dit que la dépense est inscrite en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 2115 « Terrains bâtis »,
- Décide que le règlement à l'entreprise TSE se fera sur présentation d'acomptes en fonction de l'état d'avancement des travaux.

VOTANTS : 17

POUR : 17 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

🔗 *Retour de Messieurs Gilles CARPENTIER et Laurent MARIE à la séance du conseil municipal.*

**N°4/2023-14/06 : ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE ET DE MATÉRIEL DE BUREAU POUR LA MAIRIE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de changer le poste informatique se trouvant dans son bureau, ce dernier étant obsolète et qu'il est nécessaire de doter la mairie d'un destructeur de documents professionnel.

L'entreprise EASY W3 à Caen, avec laquelle la collectivité a un contrat de maintenance pour l'ensemble de son parc informatique, consultée par Monsieur LECAUCHOIS, Adjoint en charge de ce dossier, a remis une proposition d'un montant total HT de 785€ pour la fourniture, l'installation avec paramétrage et test d'un PC portable TERRA MOBILE 1516T avec accessoires et abonnement annuel Microsoft Office 365.

Quant au destructeur de documents professionnel, trois fournisseurs ont été contactés et ont remis les propositions ci-dessous :

Fournisseur - Adresse	Désignation	Montant HT
UGAP à Marne La Vallée	Destructeur Securio B32 Pro-P2	503,42€
MANUTANT COLLECTIVITÉS à Niort	Destructeur HSM Securio B22	525,42€
OB Bureau Organisation à Hermanville / Mer	Destructeur Rexel Optimum	438,75€

Monsieur LECAUCHOIS propose de retenir la proposition de l'UGAP ; le matériel proposé correspondant plus à un usage professionnel.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal, d'une part :

- Approuve le devis d'EASY W3 pour la fourniture et l'installation d'un PC Portable TERRA MOBILE 1516T avec accessoires et abonnement annuel Microsoft Office 365 pour un montant total HT de 785€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire procéder à son installation,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel informatique » quant au matériel informatique et son paramétrage en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65811 « Droits d'utilisation – informatique en nuage » quant à l'abonnement annuel Microsoft Office 365.

D'autre part :

- Approuve le devis de l'entreprise UGAP à Marne La Vallée pour l'achat d'un destructeur de documents Securio B32 Pro-P2 d'un montant total HT de 503,42€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2184 « Matériel de bureau et mobilier ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°5/2023-14/06 : ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE POUR LES ÉCOLES MATERNELLE ET ÉLÉMENTAIRE DE BAVENT**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il convient de renouveler et de doter les écoles maternelle et élémentaire de matériel et de postes informatiques récents.

Pour ce faire, l'entreprise EASY W3 à Caen, avec laquelle la collectivité a un contrat de maintenance pour l'ensemble de son parc informatique, contactée par Monsieur LECAUCHOIS pour la fourniture, l'installation avec paramétrage et tests de postes informatiques, a remis les propositions suivantes :

A. Pour l'école maternelle

Désignation	Quantité	Montant HT
PC Micro NUC Gen11 avec écran	1	1 180,00€

B. Pour l'école élémentaire

Désignation	Quantité	Montant HT
PC TERRA MOBILE 1516T	3	2 495,50€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, approuve les propositions ci-dessus,  
- Autorise Monsieur le Maire à signer les devis et procéder à l'installation des différents postes informatiques,  
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2183 « Matériel informatique » quant au matériel informatique et le paramétrage en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65811 « Droits d'utilisation – informatique en nuage » quant à l'abonnement annuel Microsoft Office 365.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°6/2023-14/06 : TRAVAUX D'ÉLECTRICITÉ À L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE HENRI-BAPTISTE GRÉGOIRE POUR LE RACCORDEMENT AU RÉSEAU INTERNET**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'effectuer des travaux d'électricité pour le raccordement des classes de l'ancien primaire du Groupe élémentaire Henri-Baptiste Grégoire, au réseau internet.

L'entreprise ELECTRAUDE Service à Bavent, contactée par Monsieur LECAUCHOIS en charge de ce dossier, a remis une proposition d'un montant HT de 982€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve ledit devis,
- Autorise Monsieur le Maire à le signer et faire exécuter les travaux,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » article 21538 « Autres réseaux ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°7/2023-14/06 : ACHAT D'UN RADAR PÉDAGOGIQUE**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'acquérir un radar pédagogique et de l'installer rue de l'église à Bavent afin d'inciter les usagers motorisés à respecter la limitation de vitesse fixée à 50km/h sur cette portion de route.

Monsieur MOULIN, en charge de ce dossier, a consulté trois fournisseurs qui ont répondu comme suit :

Fournisseur - Adresse	Désignation	Montant HT
MSD Normandie à Pacy/Eure	Radar pédagogique avec alimentation solaire	2 629,66€
COFRADIS à Remoulins	Radar pédagogique Speed + avec fixation sur l'éclairage public ou panneau solaire	1 881,50€
UGAP à Marne La Vallée	Radar pédagogique solaire	2 418,41€

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise COFRADIS à Remoulins pour un montant HT de 1 881,50€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°113 « Voirie et trottoirs » article 2152 « Installations de voirie ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°8/2023-14/06 : TRAVAUX DE BUSAGE RUE DES SAULES À ROBEHOMME**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire de procéder à des travaux de busage rue des Saules à Robehomme sur une longueur d'environ 52ml consistant à la reprise du busage du poste de relevage jusqu'à la traversée de route.

Monsieur le Maire précise que ces travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux de voirie exécutés rue des Saules en traversée de route afin de permettre l'évacuation des eaux de pluie.

Monsieur MARIE, en charge de ce dossier, a consulté trois entreprises qui ont répondu comme suit :

Entreprise - Adresse	Montant HT
TOFFOLUTTI à Moulit-Chicheboville	16 846,39€
EIFFAGE IDF Centre Ouest à Deauville	17 163,39€
VALETTE Sylvain à Petiville	15 308,18€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise VALETTE Sylvain à Petiville pour un montant HT de 15 308,18€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°113 « Voirie et trottoirs » article 2151 « Réseaux de voirie ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°9/2023-14/06 : TRAVAUX DE SÉCURISATION DE LA SORTIE DE LA RUE CHEF DE RUE À BAVENT**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'il est indispensable de sécuriser, par des travaux d'aménagement, la sortie de la rue Chef de Rue à Bavent notamment pour protéger les piétons et les cyclistes.

Messieurs MARIE, en charge de ce dossier avec Monsieur MOULIN, a contacté trois entreprises qui ont répondu comme suit :

Entreprise - Adresse	Montant HT
VALETTE Sylvain à Petiville	20 515,59€
EIFFAGE IDF Centre Ouest à Deauville	22 003,85€
TOFFOLUTTI à Moulit-Chicheboville	23 759,32€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise VALETTE Sylvain à Petiville pour un montant HT de 20 515,59€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et faire exécuter les travaux,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement du budget primitif 2023 sur l'Opération n°125 « Voies douces » article 2151 « Réseaux de voirie ».

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

**N°10/2023-14/06 : ACHAT D'UNE ARMOIRE FRIGORIFIQUE POUR LA SALLE DES ARTS ET DES LOISIRS**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'armoire froide située dans la cuisine de la salle des Arts et des Loisirs est tombée en panne le week-end du 10 et 11 juin dernier alors que la salle était louée.

L'entreprise GOUVILLE à Bretteville Sur Odon, qui est intervenue ce même week-end pour le dépannage, a signalé que le compresseur était à changer et a transmis un devis pour son remplacement d'un montant HT de 1 294,09€.

Considérant d'une part que l'armoire froide date de 2006, année de l'ouverture de la salle des Arts et des Loisirs, et d'autre part l'origine de la panne et le montant d'un compresseur neuf, Monsieur CARPENTIER, en charge de ce dossier a contacté deux entreprises spécialisées dans l'équipement de cuisine professionnelle et qui ont répondu comme suit :

Entreprise - Adresse	Désignation	Montant HT
GOUVILLE à Bretteville Sur Odon	Armoire réfrigérée Inox 1 porte 650 litres Froid ventilé 3 grilles Garantie 1 an	1 900,88€
TECNOREST à Colombelles	Armoire frigorifique Concept Gastronorm de Marque FAGOR 543L Froid ventilé 1 porte Garantie 1 an	1 791,30€



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve le devis de l'entreprise TECNOREST à Colombelles pour un montant HT de 1 791,30€,
- Autorise Monsieur le Maire à signer le devis et passer la commande,
- Dit que la dépense fera l'objet d'un mandatement en section d'investissement au budget primitif 2023, par sur l'opération n°106 « Matériel d'équipement » article 2188 « Autres immobilisations corporelles – Autres » .

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

## FINANCES

### N°11/2023-14/06 : DÉCISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRIMITIF 2023

#### - En section d'investissement

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Vu le Budget Primitif 2023 voté le 12/04/2023 par délibération n°4/2023-12/04,

Vu la décision modificative n°1, votée par le conseil municipal le 10 mai 2023, suivant délibération n°3/2023-10/05,

Considérant l'insuffisance des crédits sur les opérations ci-dessous :

- Opération n°104 « Gros travaux sur bâtiments communaux » Article 21538
- Opération n°106 « Matériel d'équipement » Article 2188
- Opération n°113 « Voirie et trottoirs » Articles 2151 et 2152

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de bien vouloir transférer les crédits de la façon suivante :

#### Virements de crédits en investissement :

Désignation	Dépenses	
	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2111 : Terrains nus	7 900,00€	
D OP 104 Gros travaux sur bâtiments communaux - 21538 Autres réseaux		300,00€
D OP 106 Matériel d'équipement - 2188 Autres		2 300,00€
D OP 113 Voirie et trottoirs - 2151 Réseaux de voirie - 2152 Installations de voirie		3 100,00€ 2 200,00€
<b>TOTAL D 21 Immobilisations corporelles</b>	<b>7 900,00€</b>	<b>7 900,00€</b>

Ce qui ramène les crédits ouverts :

Désignation	Crédits ouverts
D 2111 – Terrains nus	651 632,49€
D 21538 – OP 104 Autres réseaux	1 200,00€
D 2188 – OP 106 Autres	2 300,00€
D 2151 – OP 113 Réseaux de voirie	26 995,00€
D 2152 – OP 113 Installations de voirie	3 200,00€

D'où le tableau récapitulatif général des crédits ouverts en section d'investissement du budget primitif 2023 :

	<b>Budgété avant DM</b>	<b>Diminution de crédits</b>	<b>Augmentation de crédits</b>	<b>Total budget après DM</b>
Total général des dépenses d'investissement	1 135 414,52€	- 7 900,00€	7 900,00€	1 135 414,52€
Total général des recettes d'investissement	1 135 414,52€	-----	-----	1 135 414,52€

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Vote les modifications ci-dessus en section d'investissement,
- Autorise le transfert de crédits.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

## RESSOURCES HUMAINES

**N°12/2023-14/06 : CRÉATION DE POSTES PERMANENTS AVEC SUPPRESSION DES POSTES ANTÉRIEURS À LA DATE DE NOMINATION DANS LE CADRE DES AVANCEMENTS DE GRADE POUR L'ANNÉE 2023**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la délibération du conseil municipal n°3/2011, du 20 septembre 2011, relative à la détermination des « Ratios-promouvables »,

Vu l'arrêté de Monsieur le Maire n°68/2021-31/12, du 31 décembre 2021, fixant les Lignes Directrices de Gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022,

Vu le tableau des emplois de la collectivité,

Considérant que l'article L313-1 du code général de la fonction publique dispose que les emplois permanents sont créés par l'organe délibérant et que la délibération précise le grade ou le cas échéant les grades correspondants à l'emploi créé,

Considérant la possibilité pour les agents titulaires de la collectivité de bénéficier d'un avancement de grade, suite à la réussite d'un concours, d'un examen ou par le biais de la promotion interne ou l'avancement à l'ancienneté,

Considérant qu'il convient de procéder à des créations de postes du fait des avancements de grade pour l'année 2023 au sein des cadres d'emplois ci-dessous :

- Des rédacteurs territoriaux
- Des adjoints administratifs territoriaux
- Des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles
- Des adjoints techniques territoriaux

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de créer au 1<sup>er</sup> juillet 2023 :

- 1 poste de rédacteur principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet, à raison de 35h hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à raison de 35h hebdomadaires
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles « ATSEM » à temps non complet, à raison de 33h11 hebdomadaires
- 1 poste d'agent spécialisé principal de 1<sup>ère</sup> classe des écoles maternelles « ATSEM » à temps non complet, à raison de 32h30 hebdomadaires
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet, à raison de 35h hebdomadaires

Et de supprimer les emplois d'origine à la date de nomination sur leur nouveau grade pour les agents concernés.

Après avoir entendu Monsieur le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide la création des postes cités ci-dessus et la suppression des postes antérieurs,
- Modifie le tableau des effectifs à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2023, comme suit :

Emplois créés (Avancements de grade)	Durée hebdomadaire	Date d'effet	Emplois supprimés à la Date d'effet de la nomination
1 poste de rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	35h00	01/07/2023	1 poste de rédacteur principal de 2 <sup>ème</sup> classe (35h)
1 poste d'adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00	01/07/2023	1 poste d'adjoint administratif (35h)
1 poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	33h11	01/07/2023	1 poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe (33h11)
1 poste d'ATSEM principal de 1 <sup>ère</sup> classe	32h30	01/07/2023	1 poste d'ATSEM principal de 2 <sup>ème</sup> classe (32h30)
1 poste d'adjoint technique principal de 2 <sup>ème</sup> classe	35h00	01/07/2023	1 poste d'adjoint technique (35h)

- Précise que les crédits sont prévus au budget de l'exercice 2023.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

## FINANCES

### **N°13/2023-14/06 : ATTRIBUTION DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ANNÉE 2023 : - À l'Association « Les Tricopines de Bavent »**

Vu le budget primitif 2023 voté le 12 avril 2023 et notamment les crédits budgétaires votés en section de fonctionnement au chapitre 65 « Autres charges de gestion courante » article 65748 « Subventions autres personnes de droit privé »,

Vu les crédits budgétaires affectés audit article notamment pour la création d'association d'un montant de 1 000€,

Considérant la demande de subvention de l'Association « Les Tricopines de Bavent » et compte tenu de la nature de ses activités présentant un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider,

Sur proposition de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :  
- Vote la subvention de 100€ au titre de l'année 2023 à l'Association « Les Tricopines de Bavent »,  
- Ramène la ligne budgétaire pour la création d'association pour l'année 2023 à 900€.

VOTANTS : 19

POUR : 19 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Visa de la Sous-Préfecture de Lisieux le : 23/06/2023  
Publication le : 23/06/2023

### QUESTION (S) DIVERSE (S)

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h15

Le Maire,  
Jean-Luc GARNIER



La Secrétaire de Séance,  
Mélanie DUTILLEUX

Procès-verbal approuvé, à l'unanimité, en séance  
du Conseil Municipal du 06/09/2023